

PROCÈS-VERBAL

De la séance extraordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue par conférence téléphonique, le 10 juillet 2014 à 11 h 30.

Sont présents :

- M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président
- Mme Julie Lemieux, conseillère à la Ville de Québec
- M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans

Sont absents :

- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président
- M. Robert Maranda, conseiller à la Ville de Lévis

Sont également présents :

- Mme Marie-Josée Couture, le secrétaire
- M. Marc Rondeau, directeur général
- M. Jean-Luc Fortin, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, à titre d'observateur
- M. Robert Millier, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, à titre d'observateur

Ouverture de la séance

En l'absence du président, M. Gilles Lehouillier, vice-président du comité exécutif de la CMQ ouvre et préside la séance. Il est constaté que le quorum est atteint.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° E-2014-103

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

- ✓ Retrait du point 3TRA 2 : Renouvellement de l'aide financière pour la Semaine des transports collectifs et actifs 2014
- ✓ Ajouter d'un point : FQM - Région vedette

Adoptée à l'unanimité

Reconnaissance des titres de transport en commun – octroi de contrat

Résolution n° E-2014-104

- Accorder à la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) le contrat relatif à une étude sur la reconnaissance des titres de transport en commun sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec. La valeur du contrat proposé est de 60 242,30 \$ taxes incluses, le tout en conformité avec le document de soumission et la recommandation du comité de sélection. La conseillère senior en mobilité durable sera responsable du contrat.

Référence : Rapport décisionnel du 10 juillet 2014
Certificat trésorerie : CT-2014-21
Responsable : Transports

Adoptée à l'unanimité

FQM – Région vedette

Résolution E-2014-105

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) tient son congrès annuel du 25 au 27 septembre 2014 au Centre des congrès de Québec;

ATTENDU QUE la région vedette de ce congrès est le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec;

ATTENDU QUE le président du comité organisateur du congrès a sollicité à plusieurs reprises la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) afin d'obtenir un appui financier;

ATTENDU QUE cet appui financier doit servir à mettre en vedette auprès des congressistes les atouts du territoire de la CMQ, notamment la production agro-alimentaire;

ATTENDU QUE le budget de cet événement est désormais réduit à 77 000 \$;

ATTENDU QUE la CMQ reconnaît cet effort budgétaire;

ATTENDU QUE la CMQ déplore cependant d'avoir été informé tardivement du choix de la région vedette et des besoins financiers requis pour cet événement;

ATTENDU QUE la CMQ s'attend désormais à ce que le comité organisateur démontre du sérieux dans l'organisation de cet événement et entend obtenir de celui-ci l'assurance d'une bonne gestion de l'événement;

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est résolu :

- Que le préambule soit partie intégrante de la résolution;
- Qu'un montant de 15 000 \$ soit accordé à la FQM pour l'organisation du congrès 2014.
- D'autoriser la Direction générale à convenir et signer avec la FQM un protocole d'entente quant au versement de cette aide financière;
- De transmettre au président du comité organisateur du congrès 2014 de la FQM et à la FQM copie de la présente résolution.

PROCÈS-VERBAL

-3-

Vote pour : M. Gilles Lehouillier, M. Jean-Pierre Turcotte

Vote contre : Mme Julie Lemieux

Certificat trésorerie : CT-2014-22

Adoptée

À titre d'observateur, les membres présents acceptent que M. Robert Miller indique qu'il est en désaccord avec cette résolution.

Divers

Berce du Caucase

M. Gilles Lehouillier informe les membres présents que la Ville de Lévis va mettre en place un plan d'action pour éradiquer la berce du Caucase.

Consultation sur la stratégie maritime

Les membres conviennent que la Direction générale de la CMQ élaborera avec les composantes un projet de commentaires.

PDZA

M. Jean-Luc Fortin informe les membres présents de l'importance de poursuivre la mise en œuvre des PDZA avec la CMQ.

Les résolutions E-2014-103 à E-2014-105 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) GILLES LEHOULLIER
PRÉSIDENT

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE
SECRÉTAIRE